



SciencesPo
ÉCOLE DE DROIT

Le droit à la santé en Côte d'Ivoire

5 avril 2024

TABLE DES MATIÈRES

Présentation des organisations	2
I. INTRODUCTION	2
Méthodologie de rédaction du rapport	3
La santé en Côte d'Ivoire	4
II. UN BUDGET ENCORE INSUFFISANT	5
Recommandations à l'État ivoirien	8
III. UNE COUVERTURE NATIONALE EN INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ À RENFORCER NOTAMMENT DANS LE NORD ET LES ZONES RURALES	9
Recommandations à l'État ivoirien	12
IV. LA QUALITE DU SYSTÈME SANITAIRE RESTE À AMELIORER	12
Recommandations à l'État ivoirien	14
Annexe 1 - liste des ONG interrogées	16
Annexe 2 - tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, celles de l'EPU 2019 acceptées par la Côte d'Ivoire ainsi que les promesses et les actions entreprises par les autorités ivoiriennes	17

Présentation des organisations

Human Dignity est une association basée Paris, créée en janvier 2014 et œuvrant pour la promotion des droits économiques, sociaux et culturels en Afrique sub-saharienne.

Contacts : Human Dignity, 68 rue Joseph de Maistre, 75018 Paris, France

info@hdignity.org – www.hdignity.org

Le présent rapport a été rédigé par Serena Bassi et Maïly Garcia de la Clinique de l'École de Droit de Sciences Po à la demande de Human Dignity, avec l'appui de la direction de l'association et l'encadrement de leurs tutrices, Ivana Jiménez Barrios et Juliette de Raigniac. Il est le fruit d'un travail de recherche et d'une série d'entretiens conduits auprès d'ONG ivoiriennes œuvrant dans le domaine de la santé. Les propos de l'étude n'engagent que les autrices de celle-ci, et sont à ce titre indépendants de toute opinion de Sciences Po en tant qu'établissement.

Human Dignity remercie Sciences Po et ses étudiantes pour la rédaction et les ONG ivoiriennes pour leurs précieuses contributions.

I. INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire abrite une population de 29,4 millions d'habitants¹ dont 45 % de personnes âgées de moins de 18 ans. Le pays se classe au 159ème rang sur 191 dans l'Indice de Développement Humain 2022 du PNUD², avec une espérance de vie à la naissance qui dépasse légèrement les 57 ans.

À l'approche des élections présidentielles de 2025 et après une crise sanitaire mondiale sans précédent, nos organisations ont décidé d'évaluer la mise en œuvre de certaines promesses faites par le gouvernement en 2017 afin d'améliorer la jouissance du droit à la santé en Côte d'Ivoire. L'objectif de notre rapport est double: relever les progrès réalisés depuis 2017 et rappeler les défis qui font encore obstacle à une jouissance effective et sans discrimination du droit à la santé en Côte d'Ivoire.

En effet, en 2017, nous avons constaté dans un rapport conjoint, que la Côte d'Ivoire rencontrait des défis concernant le droit à la santé en raison de crises politiques récurrentes, entraînant une détérioration des infrastructures et des services de santé³. Malgré les efforts post-crise pour améliorer l'accès aux soins, ceux-ci demeuraient insuffisants. Des réformes structurelles étaient nécessaires, telles que la formation du personnel médical, l'accès à des conseils juridiques, la lutte contre la corruption dans le commerce de médicaments et des ajustements législatifs. De plus, le manque de financement consacré à la santé entraînait des conditions de travail précaires pour le personnel médical, impactant négativement les soins prodigués aux patients. À la suite de nos recommandations, le gouvernement avait annoncé, par communiqué du 9 août 2017, la mise en place d'un programme d'investissements à court terme (2017-2020) et à moyen terme (2021-2025) afin d'améliorer le système sanitaire du

¹ Enquête Démographique et de Santé de Côte d'Ivoire, 2021 : <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR385/FR385.pdf>

² Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2023). Rapport sur le développement humain 2021-2022 : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22fr.pdf>

³ Le droit à la santé en Côte d'Ivoire : état des lieux, rapport conjoint de Human Dignity, du Mouvement Ivoirien des Droits Humains et Clinique de droit de l'Institut d'Études politiques de Paris (Sciences Po Paris), 1er août 2017 - <https://hdignity.org/index.php/fr/nouvelles/111-le-droit-a-la-sante-en-cote-d-ivoire-etat-des-lieux-2>

pays, notamment à travers le Plan national de Développement sanitaire 2021-2025 (PNDS 2021-2025)⁴.

Malgré les progrès notables du gouvernement en matière de disponibilité et d'accessibilité des infrastructures de santé, des efforts supplémentaires sont nécessaires particulièrement en ce qui concerne l'allocation des ressources financières, le manque d'équipements dans certaines zones et l'amélioration de la qualité du système de santé.

Sur le plan budgétaire, il s'avère nécessaire d'augmenter le budget alloué à la santé et respecter son engagement pris à Abuja en 2001 d'allouer 15 % de son budget national à la santé. Le gouvernement doit revoir le mode de financement du budget santé ainsi que le fonctionnement de la couverture maladie universelle qui est encore peu efficace. Quant à la qualité, il est impératif de collecter et de rendre accessibles des données récentes et détaillées sur la santé en Côte d'Ivoire. Il est également crucial d'améliorer la prise en charge des patients et de mettre en place des politiques de sensibilisation, touchant à la fois des sujets délicats tels que la gestion des maladies sexuellement transmissibles et la vaccination, ainsi que des véritables tabous.

Méthodologie de rédaction du rapport

Afin de relever les progrès effectués depuis 2017 concernant la mise en œuvre du droit à la santé, le rapport fait un état des lieux de la situation sanitaire et examine en détail les trois grands axes liés à la santé :

- le budget et le financement du secteur,
- la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures et équipements de santé,
- ainsi que la qualité des services du système de santé.

En effet, ces trois axes sont étroitement liés et ressortent clairement de notre premier rapport conjoint publié en 2017. Ils constituent également la base sur laquelle le gouvernement de la Côte d'Ivoire s'était engagé à l'époque.

Cette recherche est complétée par le recueil d'informations auprès de 9 ONG ivoiriennes œuvrant dans le domaine de la santé, dont la liste est jointe en Annexe 1. Nous les remercions pour leur disponibilité et les précieuses informations transmises. La recherche et le recueil d'informations sur la mise en œuvre des axes stratégiques présentés par le gouvernement ivoirien se sont déroulés de septembre 2023 à mars 2024. Les données utilisées couvrent essentiellement la période de 2017 à 2023.

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995. Son article 11 souligne la nécessité pour les États parties de prendre des mesures pour éliminer la discrimination dans l'emploi, garantissant ainsi l'égalité des droits, y compris le droit à la protection de la santé et à la sécurité au travail, ainsi que la sauvegarde de la fonction de reproduction. Il nous a donc semblé essentiel de souligner que des progrès restent à réaliser dans la prise en compte effective des femmes et de leur

⁴ Voir Primature Côte d'Ivoire, le Chef de l'État S.E.M Alassane Ouattara a présidé un Conseil présidentiel sur la santé (09 août 2017), récupéré sur <https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922> ; <https://hdignity.org/index.php/fr/nouvelles/115-communique-de-presse-l-etat-ivoirien-prend-des-mesures-pour-renforcer-le-systeme-sanitaire-en-cote-d-ivoire> et Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf](https://www.unicpl.org/6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf) (ucp-fm.com)

vulnérabilité en matière de santé en Côte d'Ivoire. De ce fait, nous examinons également les 3 axes du rapport à travers un focus sur les femmes.

Un tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, celles de l'EPU 2019 acceptées par la Côte d'Ivoire ainsi que les actions entreprises par les autorités est disponible en Annexe 2.

La santé en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments régionaux et internationaux garantissant le droit à la santé⁵. À l'échelle nationale, le Code de la Santé Publique, datant de 1954 et calqué sur la loi française n°54-418 du 15 avril 1954 n'a jamais été réformé malgré l'évolution des réalités sanitaires. Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a donc lancé un processus de révision du Code de la santé publique dans le cadre du contrat de désendettement et de développement conclu entre la France et la Côte d'Ivoire, en 2018⁶.

Le système de santé en Côte d'Ivoire se compose du secteur public, du secteur privé, et de la médecine traditionnelle, qui continue à jouer un rôle essentiel dans la prestation des soins.

Sur le plan administratif, le système de santé ivoirien est organisé de manière hiérarchique, avec le Cabinet du Ministre, les Directions et Services centraux, ainsi que les Programmes de santé au niveau central. En ce qui concerne la prestation des soins, le réseau de santé comprend 2 442 établissements de santé publique⁷. Le niveau primaire se compose d'établissements de santé offrant des services de première ligne, tandis que le niveau secondaire assure une prise en charge plus avancée. Le pays compte également des hôpitaux de référence et des centres spécialisés, formant le niveau tertiaire, avec des établissements tels que les Centres Hospitaliers Universitaires.

Les sources de financement du système de santé incluent les paiements directs des ménages, les ressources publiques (recettes fiscales), les dépenses privées et la coopération internationale. L'État a mis en place la Couverture maladie universelle (CMU) en 2019 pour l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

En 2020, d'après les statistiques les plus récentes à notre disposition :

- le budget de la santé représentait 7,29 % du budget total de l'État⁸,**
- Environ 40% de l'offre nationale de services de santé est fournie par le secteur privé⁹,**
- Moins de 1% des recettes fiscales étaient affectées à la santé, selon l'OCDE¹⁰.**

⁵ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

⁶ Expertise France. (s.d.). Lancement du processus de révision du Code de la santé publique de Côte d'Ivoire. <https://www.expertisefrance.fr/actualite?id=682558>

⁷ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, page 8 : [6388a0fde5e42-sui-vis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](#)

⁸ Ibid., page 22

⁹ OCDE (2020), Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/mobilisation-des-recettes-fiscales-pour-le-financement-de-la-sante-en-cote-ivoire.htm

page 17

¹⁰ Ibid., page 17

L'investissement pour la santé qui apparaît dans le PNDS 2021-2025¹¹ a un coût global estimé à environ 9 470 133 000 d'euros, dont 16% en dépenses d'investissement et 84% en dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, la médecine traditionnelle occupe une place significative dans les pratiques de santé en Côte d'Ivoire, réglemantée par des lois spécifiques pour soigner et prévenir les maladies.

II. UN BUDGET ENCORE INSUFFISANT

Budget et financement de la santé : Tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, ainsi que les promesses et actions entreprises par les autorités		
Rapport conjoint de 2017	Promesses du Gouvernement ivoirien en 2017	Actions entreprises par la Côte d'Ivoire
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmenter le budget alloué à la santé et respecter son engagement pris à Abuja en 2001 d'allouer 15 % de son budget national à la santé. <input type="checkbox"/> Continuer ses efforts vers une couverture maladie universelle <input type="checkbox"/> Produire régulièrement les Comptes de la Santé et effectivement prendre en compte les informations y figurant dans la prise de décisions des politiques <input type="checkbox"/> Mettre à la disposition de la Pharmacie de Santé Publique des fonds adéquats <input type="checkbox"/> Le besoin de renforcer le dispositif mis en place par la Pharmacie de Santé Publique pour l'approvisionnement des établissements sanitaires en médicaments afin de répondre à la demande croissante de soins de santé induite par la CMU. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place de programmes d'investissements à court (2017 - 2020) et moyen terme (2020 - 2025). <input type="checkbox"/> La réinstauration d'une subvention annuelle à l'Institut de cardiologie d'Abidjan <input type="checkbox"/> L'augmentation du budget alloué à la gratuité de certains soins <input type="checkbox"/> L'accroissement des ressources financières de la nouvelle PSP (plateforme du secteur privé) pour accroître l'offre de médicament 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation des financements publics du secteur de la santé (503 317 720 d'euros en 2016 à 895 734 925 d'euros en 2019) <input type="checkbox"/> Élaboration d'un dossier d'investissement d'un montant de 1658 Milliards FCFA sur 5 ans (2020-2024) en 2019, suite à l'adhésion au Mécanisme mondial de financement (GFF). <input type="checkbox"/> Engagement à une hausse annuelle minimale du budget de la santé de 15% jusqu'en 2030 <input type="checkbox"/> 16 février 2018 - Le directeur général de ICA, Rémi Séka, a annoncé qu'une subvention de 400 millions FCFA a été accordée à l'Institut par le gouvernement ivoirien pour la prise en charge des patients. <input type="checkbox"/> Mise en place de la Couverture Maladie Universelle en 2019 avec une contribution mensuelle de 1 000 FCFA par assuré (février 2020, 2 M de personnes étaient enrôlées (16% de la population) <input type="checkbox"/> Augmentation du chiffre d'affaires de la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire de 27,9 milliards FCFA en 2017 à 33,5 milliards FCFA en 2018

¹¹ OneHealth a été utilisé pour chiffrer le PNDS 2021-2025. Il s'agit un outil de planification et de budgétisation des Nations Unies. Il est destiné à améliorer l'analyse des systèmes de santé, le calcul des coûts et les scénarios de financement au niveau des pays.

En termes de budget et de financement du système de santé, notre rapport conjoint de 2017 recommandait au gouvernement ivoirien :

- D'augmenter le budget alloué à la santé et de respecter son engagement pris à Abuja en 2001 d'allouer 15 % de son budget national à la santé.
- De continuer ses efforts vers une couverture maladie universelle.
- De produire régulièrement les comptes de la santé et de prendre effectivement en compte les informations y figurant dans la prise de décisions politiques.
- De renforcer le dispositif mis en place par la Pharmacie de Santé Publique pour l'approvisionnement des établissements sanitaires en médicaments afin de répondre à la demande croissante de soins de santé induite par la Couverture Médicale Universelle.

Le gouvernement s'était engagé à¹² :

- Mettre en place des programmes d'investissements à court terme (2017 - 2020) et à moyen terme (2021 - 2025).
- Réinstaurer une subvention annuelle à l'Institut de cardiologie d'Abidjan.
- Augmenter le budget alloué à la gratuité de certains soins (non spécifiés).
- Augmenter les ressources financières de la nouvelle Plateforme du Secteur Privé (PSP) pour accroître l'offre de médicaments.

Nous saluons les progrès réalisés depuis 2017. Selon le PNDS 2021-2025, les financements publics du secteur de la santé ont connu une augmentation depuis 2017.

Après avoir adhéré au Mécanisme mondial de financement à Oslo (GFF), un partenariat multipartite aidant les pays à s'attaquer aux plus grands problèmes de santé et de nutrition touchant les femmes, les enfants et les adolescents, le gouvernement a élaboré un dossier d'investissement pour la santé d'un montant de 1658 milliards FCFA sur 5 ans (2020-2024) en 2019¹³. Suite à cette adhésion, le gouvernement s'est engagé à une hausse annuelle minimale du budget alloué à la santé de 15 % jusqu'en 2030¹⁴. Grâce à cet accord et à l'évolution des options de financement de la santé, en 2020, le budget de la santé représentait 7,29 % du budget total de l'État¹⁵. Cependant, ce pourcentage n'est toujours pas à la hauteur de l'engagement pris par le pays à Abuja en 2001 d'allouer 15 % de son budget national à la santé.

Les ONG interrogées ont en effet noté plusieurs évolutions positives dans l'accessibilité du budget et des financements de la santé. Par exemple, les Flamboyants ont mis en avant les réformes entreprises, notamment dans la lutte contre les cliniques illégales et la prise en charge du VIH, avec un accent particulier sur les investissements dans le Nord, considéré comme une zone fragile.

Conformément à la promesse faite en 2017, une subvention de 400 millions de Fcfa, soit environ 611 000 €, a été attribuée par l'État ivoirien à l'Institut de cardiologie d'Abidjan. En

¹² Primature Côte d'Ivoire, le Chef de l'État S.E.M Alassane Ouattara a présidé un Conseil présidentiel sur la santé (09-08-2017), récupéré sur <https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922>

¹³Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922)

¹⁴Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, page 26 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922)

¹⁵ Ibid. page 22

2018, l'Institut de cardiologie d'Abidjan a reçu une subvention de 400 millions de Fcfa de la part de l'État ivoirien pour les patients à faible revenu¹⁶. Cependant, il nous a été impossible de déterminer si cette subvention a été renouvelée annuellement ou si elle se limitait à l'année 2018.

Concernant le mode de financement de la CMU, l'OCDE a souligné qu'avec une contribution mensuelle de 1 000 FCFA par assuré, le financement devra être revu à moyen terme en tenant compte de la charge fiscale¹⁷. De plus, selon les informations recueillies lors d'entretiens avec des ONG ivoiriennes engagées dans la promotion du droit à la santé, le financement des soins gratuits est encore à développer.

Les entretiens réalisés auprès d'ONG ivoiriennes ont révélé un système encore assez faible mais en évolution positive. En particulier, les ONG Taukpe et Aprosam soulignent les défis persistants, tels que l'accès aux médicaments, le manque de ressources mobilisées par l'État et la nécessité de prévenir les épidémies, en particulier dans le contexte des réfugiés.

Afin d'accroître l'offre de médicaments, la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire a augmenté son chiffre d'affaires de 42,51 millions d'euros en 2017 à 51,04 millions d'euros en 2018¹⁸. Cet organisme a pour mission d'assurer la disponibilité et l'accessibilité à des médicaments essentiels à destination des établissements sanitaires publics et des autres établissements associés au service public sanitaire.

L'ONG AIP note des améliorations tangibles, telles que le recrutement d'agents de santé, la mise en œuvre de programmes financés par l'État et le développement de stratégies de financement basées sur la performance, mais reconnaît que des défis subsistent, notamment dans la lutte contre le paludisme et l'amélioration de la nutrition.

La Côte d'Ivoire est en effet confrontée à l'afflux important de réfugiés burkinabè depuis novembre 2022, estimés à environ 31 000 selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés¹⁹. Pour répondre à cette situation d'urgence, le gouvernement ivoirien a annoncé des mesures visant à mettre en œuvre des programmes sociaux dans la région. Ces initiatives revêtent une importance particulière à l'approche des élections présidentielles de 2025, où les candidats devront proposer des solutions durables pour gérer cette crise humanitaire. Tout aussi cruciale est la question de l'accès des réfugiés aux services de santé dans le cadre des politiques à mettre en place, en tenant compte de leur intégration sociale et de leur bien-être à long terme.

Focus femmes

Selon le PNDS 2021-2025, le Gouvernement poursuit une politique de gratuité ciblée au bénéfice des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Toutefois, nos entretiens ont mis en lumière le fait que les ménages demeurent la principale source de financement de

¹⁶Gouvernement de Côte d'Ivoire, Institut de cardiologie : le gouvernement accorde une subvention de 400 millions FCFA, 23 février 2018, récupéré sur https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=6&recordID=8613&p=14

¹⁷ OCDE (2020), Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/mobilisation-des-recettes-fiscales-pour-le-financement-de-la-sante-en-cote-ivoire.htm, page 8

¹⁸ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, page 8 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf](https://www.mhs.gov.ci/6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf) (ucp-fm.com)

¹⁹ Nations Unies, Communiqué de presse du 23 juillet 2023, Un premier groupe de réfugiés burkinabés relocalisés à Ouangolodougou en Côte d'Ivoire, récupéré sur <https://cotedivoire.un.org/fr/240133-un-premier-groupe-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burkinab%C3%A9s-relocalis%C3%A9s-%C3%A0-ouangolodougou-en-c%C3%B4te-divoire>

la santé à travers les paiements directs. L'ONG AFPROEX reconnaît les avancées du gouvernement en rendant l'accouchement et d'autres services médicaux gratuits. Toutefois, elle constate, comme d'autres ONG, que les citoyennes évitent encore les centres de soins par crainte des frais, n'étant pas informés de la gratuité de ces services.

À titre indicatif, la majorité des naissances ayant eu lieu au cours des deux années précédant une enquête de 2021, soit 81 %, s'est déroulée dans un établissement de santé, tandis qu'une naissance sur cinq (19 %) a eu lieu à domicile²⁰.

Par ailleurs, l'obtention d'un certificat médical dans le cadre des violences sexistes et sexuelles n'est toujours pas gratuite. Rendre gratuite la certification médicale pour les cas de viols, d'agressions sexuelles et de violences physiques dans le cadre conjugal pourrait permettre à de nombreuses femmes de déposer plainte.

Recommandations à l'État ivoirien

- S'assurer de la transparence et de l'accès aux informations liées au budget national de la santé
- Respecter l'engagement pris à Abuja en 2001 afin d'allouer 15 % de son budget national à la santé
- Mettre en œuvre les recommandations du PNDS 2021-2025 et notamment réduire effectivement la part des dépenses directes en santé des ménages de 39,43% en 2018 à 20% en 2025
- Mettre en œuvre les recommandations de l'OCDE afin d'améliorer le mode de financement de la CMU
- Mettre en œuvre des campagnes d'information sur les coûts et la gratuité des soins médicaux liés à la maternité afin d'encourager les femmes enceintes à se faire suivre médicalement
- Rendre gratuite l'obtention d'un certificat médical dans le cadre des violences sexistes et sexuelles afin de permettre aux victimes de ces violences de pouvoir porter plainte plus facilement

²⁰ Enquête Démographique et de Santé de Côte d'Ivoire, 2021: <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR385/FR385.pdf>

UNE COUVERTURE NATIONALE EN INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ À RENFORCER NOTAMMENT DANS LE NORD ET LES ZONES RURALES

Disponibilité et accessibilité des infrastructures de santé : Tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, ainsi que les promesses et actions entreprises par les autorités		
Rapport conjoint de 2017	Promesses du Gouvernement ivoirien en 2017	Actions entreprises par la Côte d'Ivoire
<ul style="list-style-type: none"> □ Introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTICS) dans la prise en charge des patients. □ Évaluer l'impact des mesures prises pour favoriser l'accès aux médicaments afin de mesurer les progrès accomplis et les efforts restant à accomplir. □ Renforcer le dispositif mis en place par la Pharmacie de Santé Publique pour l'approvisionnement des établissements sanitaires en médicaments afin de répondre à la demande croissante de soins de santé induite par la CMU. □ Promouvoir la politique des médicaments génériques. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Un Programme d'investissements en infrastructures et équipements de santé de 577 Milliards de F CFA sur 3 ans □ L'ouverture de nouveaux centres de cancérologie, de radiothérapie et d'hémodialyse (au CHU d'Abobo) □ Le maintien dans les établissements de santé de la quote-part (65%) des revenus générés pour financer les besoins immédiats 	<ul style="list-style-type: none"> □ 164 blocs opératoires en 2020 au plan national au niveau hôpitaux publics de second niveau □ Le nombre de laboratoires d'analyses de biologies médicales dans les hôpitaux publics de second niveau est passé de 212 à 247 en 2020 et les services de radiologie dans les mêmes structures de quatre-vingt à quatre-vingt-seize □ Au niveau des infrastructures le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs investissements, ce qui a conduit à : <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture du CHU d'Angré - La réhabilitation partielle de 5 Centres Hospitaliers Régionaux et de 14 Hôpitaux Généraux - La réhabilitation de 233 centres de santé urbains et ruraux - La réhabilitation de l'hôpital psychiatrique de Bingerville - La construction du Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO) pour le traitement des cancers - La création de l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan - La construction de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville - L'accroissement du nombre de personnels de santé, résultat des initiatives déployées au cours

		<p>des dernières années en matière de recrutement.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ En outre, la réforme du secteur pharmaceutique a conduit à la création de plusieurs entités telles que la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP-CI), l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP).
--	--	--

Notre premier rapport avait notamment recommandé :

- D'introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la prise en charge des patients,
- D'évaluer l'impact des mesures prises pour favoriser l'accès aux médicaments afin de mesurer les progrès accomplis et les efforts restant à accomplir.

Le gouvernement, pour sa part, s'était engagé à :

- Investir dans la qualité et l'accessibilité des infrastructures des équipements de santé à travers un programme d'investissements en infrastructures et équipements de santé de 577 Milliards de F CFA sur 3 ans (879 630 829,43 euros)
- Ouvrir de nouveaux centres de cancérologie, de radiothérapie et d'hémodialyse (au CHU d'Abobo)
- Maintenir dans les établissements de santé de la quote-part (65%) des revenus générés pour financer les besoins immédiats²¹

En termes d'équipements de diagnostic et traitement, plusieurs progrès ont été réalisés par le gouvernement. En effet, le Gouvernement a réalisé plusieurs investissements, ce qui a conduit à plusieurs mesures telles que :

- L'augmentation des blocs opératoires au plan national au niveau hôpitaux publics de second niveau²²
- La réhabilitation partielle de 5 Centres Hospitaliers Régionaux et de 14 Hôpitaux Généraux
- La réhabilitation de 233 centres de santé urbains et ruraux
- L'accroissement du nombre de personnels de santé, résultat des initiatives déployées au cours des dernières années en matière de recrutement. Selon le PNDS, le ratio médecin-population est passé à 1,4 médecin pour 10 000 habitants en 2021, et 39,82 % des districts sanitaires ont atteint la norme que le pays s'est fixée, à savoir 1 médecin pour 10 000 habitants.²³

²¹ 65% des revenus générés par les établissements de santé sont conservés ou restent à disposition. Toutefois, nous n'avons pas pu réaliser le suivi de cette promesse du gouvernement par manque d'informations et de données sur le sujet.

²² 164 blocs opératoires en 2020 contre 101 en 2016 selon le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, page 37 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.uci-civ.com/6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf)

²³ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, page 33 : [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.uci-civ.com/6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf). D'autres mesures ont été mises en place par le gouvernement selon le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire incluent: l'augmentation du nombre de laboratoires d'analyses de biologies médicales dans les hôpitaux publics de second niveau qui est passé de 212 à 247 en 2020 et les services de radiologie dans

Au vu des données du PNDS 2021-2025, les ONG ivoiriennes confirment globalement une **augmentation tant en termes d'infrastructures que de quantité de personnel de santé**. À titre d'exemple, le RIDDEF souligne qu'entre 2016 et 2020, plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer le système de santé conformément au PNDS. Plus précisément, cela inclut la réhabilitation de certains centres de santé, une augmentation des salaires des médecins à partir de 2018²⁴, le recrutement de personnel médical, ainsi que la construction de plusieurs nouveaux centres de santé. De plus, on observe fréquemment des améliorations en termes de centres de santé plus proches des populations locales, facilitant ainsi l'accès physique aux services de santé.

Toutefois, des défis persistent. Une priorité pour les ONG interrogés concerne **la mise en place concrète et l'efficacité de la Couverture Maladie Universelle en termes d'accessibilité aux infrastructures et aux prestations**. Par exemple, l'organisation les FLAMBOYANTS salue la mesure mais précise qu'elle se révèle totalement inefficace dans la réalité. En effet, les ONG interrogées soulignent de manière très explicite le dysfonctionnement de la Couverture Maladie Universelle, dont les prestations demeurent limitées, et qui présente des taux d'adhésion très bas, ainsi qu'un manque de spontanéité de la part des populations. Il est essentiel d'élargir le panier de soins couverts par la CMU en y incluant des services plus spécialisés, afin de garantir une efficacité concrète de cette couverture, qui devrait être universelle. Parallèlement, il est tout aussi crucial de sensibiliser les populations à ce sujet à travers des canaux de communication adaptés tels que les radios locales. Mettre l'accent sur les avantages tangibles de la CMU et expliquer les démarches d'inscription constitue une démarche essentielle.

Les ONG interviewées soulignent également un **déséquilibre en termes d'infrastructures, tant entre les grandes villes et les zones rurales qu'entre le Nord et le Sud du pays**. L'ONG ASRU relève un certain manque d'équipements et l'insuffisance de médecins dans les territoires hors Abidjan et les grandes villes. D'autres, comme l'ONG les Flamboyants alerte sur la situation du nord du pays, qui représente une véritable zone d'urgence tant sur le plan de la santé que pour d'autres services essentiels. **Il est urgent de prioriser la construction et l'équipement de centres de santé dans les zones rurales et les régions défavorisées**.

Parallèlement, faciliter l'accès aux médicaments essentiels est tout aussi essentiel, en subventionnant les prix et en multipliant les points de vente.

Enfin, plusieurs de nos interviewés soulignent la nécessité de déployer **davantage d'efforts en termes de quantité de personnel de santé** à mettre en place. L'ONG AFRPROEX explique que malgré les améliorations et les nouveaux services à l'hôpital général de San Pédro, il est crucial d'augmenter le nombre de personnel pour suivre cette évolution. Ils soulignent que la construction de nouveaux bâtiments ne suffit pas si le personnel médical n'est pas en quantité suffisante, ce qui entraîne des retards dans les consultations et des difficultés pour les patients à obtenir des soins médicaux nécessaires.

les mêmes structures de quatre-vingt à quatre-vingt-seize, la réhabilitation de l'hôpital psychiatrique de Bingerville, la construction du Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara pour le traitement des cancers, la création de l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan, la construction de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville.

²⁴ Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) - Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire : une nette amélioration des conditions de vie des travailleurs, 27 septembre 2018, récupéré sur <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=9269>

Focus femmes

Selon l'Enquête démographique et de santé 2021, 81% des naissances ont eu lieu dans un établissement de santé, tandis que 19% ont eu lieu à domicile. Environ 84% des naissances ont été assistées par un professionnel de santé qualifié. Cependant, en 2022, le taux de décès maternels était de 27,4% sur l'ensemble des naissances enregistrées en Côte d'Ivoire.

Les ONG rapportent que dans certaines situations, les femmes ne font qu'une seule visite gynécologique pendant leur grossesse. Cela peut s'expliquer par un manque de moyens financiers, mais surtout par un manque de sensibilisation au sein des populations locales, car il arrive que le mari, qui contrôle les finances du ménage, ne donne pas suffisamment d'argent à sa femme pour effectuer un suivi gynécologique régulier.

Recommandations à l'État ivoirien

- Optimiser l'efficacité de la CMU en termes d'accessibilité aux infrastructures et aux prestations
- Élargir le panier de soins couverts par la CMU en y incluant des services plus spécialisés
- Sensibiliser les populations sur la CMU, ses avantages et les démarches d'inscription
- Améliorer l'accessibilité aux soins et aux médicaments y compris dans les zones rurales et dans la partie Nord du pays
- Développer les infrastructures et équipements de santé notamment dans le Nord et les zones rurales
- Mettre en place des campagnes de recrutement du personnel ciblées, en particulier dans les zones défavorisées.
- Améliorer la répartition du personnel médical sur l'ensemble du territoire

III. LA QUALITE DU SYSTEME SANITAIRE RESTE À AMELIORER

En termes de qualité du système sanitaire, notre premier rapport conjoint avait notamment recommandé:

- D'adopter et mettre en place la politique d'amélioration de la qualité des soins et services de santé en Côte d'Ivoire.
- De collecter et mettre à disposition du public des données récentes ventilées sur la santé en Côte d'Ivoire.

Le gouvernement, s'était engagé à:

- Renforcer la formation des médecins en spécialités
- Renforcer la qualité de gestion des établissements publics de santé par la mise en place de systèmes de contrat de performance et de délégation de gestion au secteur privé.

Qualité des services du système sanitaire: Tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, ainsi que les promesses et actions entreprises par les autorités		
Rapport conjoint de 2017	Promesses du Gouvernement ivoirien en 2017	Actions entreprises par la Côte d'Ivoire
<ul style="list-style-type: none"> □ Adopter et mettre en place et la politique d'amélioration de la qualité des soins et services de santé en Côte d'Ivoire. □ Collecter et mettre à disposition du public des données récentes ventilées sur la santé en Côte d'Ivoire. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Le renforcement de la formation des médecins en spécialités □ Le renforcement de la qualité de gestion des établissements publics de santé par la mise en place de systèmes de contrat de performance et de délégation de gestion au secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> □ S'agissant des ressources humaines, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la formation des professionnels de la santé, avec une formation initiale dispensée par les Unités de Formation et de Recherche (UFR) en sciences médicales, pharmaceutiques et biologiques et d'odontostomatologie de l'Institut National de Formation des Agents de Santé et autres structures privées.

D'importants progrès ont été réalisés en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé. Grâce aux efforts déployés au cours des dernières années en termes de recrutement, le nombre de professionnels de la santé a considérablement augmenté²⁵. De plus, alors une formation est désormais formellement assurée par les Unités de Formation et de Recherche (UFR) des sciences médicales, pharmaceutiques et biologiques, ainsi que par l'odontostomatologie de l'Institut National de Formation des Agents de Santé, en collaboration avec d'autres structures privées.

Toutefois, plusieurs améliorations sont encore nécessaires en termes de qualité du secteur de la santé en Côte d'Ivoire. En premier lieu, **le manque de transparence et de production de données sur la santé constitue l'une des limitations** les plus importantes à la mise en place d'un système de santé fonctionnel et efficace. Lors de la rédaction de ce rapport et des recherches préliminaires, le niveau d'informations spécifiques disponibles ainsi que les statistiques concernant le budget, la quantité et la qualité des services de santé était lacunaire et peu à jour.

En outre, lors des entretiens avec de nombreuses ONG, un problème majeur est la **prise en charge insuffisante des malades et des dysfonctionnements attribuables à un manque de formation du personnel**. Par exemple, le RIDDEF souligne des problèmes souvent causés par des négligences et une gestion inadéquate de l'accueil des patients dans les centres de santé. On constate un certain manque de professionnalisme, surtout envers les femmes et les adolescents. Plusieurs ONG interrogées ont souligné la nécessité impérieuse

²⁵ Plus de 3 165 nouveaux agents de santé ont été recrutés en 2022 pour améliorer le ratio personnel de santé/population selon le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle: [SANTÉ: PLUS DE 3 165 NOUVEAUX AGENTS DE SANTÉ RECRUTES EN 2022 EN VUE D'AMÉLIORER LE RATIO PERSONNEL DE SANTÉ/POPULATION \(www.gouv.ci\)](http://www.gouv.ci)

de revoir le processus d'accueil des patients. En particulier, l'ONG MOCAM-CI indique que des populations vulnérables telles que les femmes enceintes peuvent attendre pendant des heures avant d'être prises en charge par les structures sanitaires. Dans ce contexte, il est primordial de revoir et de mieux structurer l'accueil des malades, en mettant un accent particulier sur les populations fragiles comme les femmes enceintes et les enfants.

Un autre aspect relevé est la persistance de tabous sur des thématiques de santé.

L'ONG ARK note une augmentation des addictions parmi les jeunes, notamment à la drogue, avec un manque de centres de désintoxication et de communication à ce sujet. Elle souligne également les tabous autour de la santé sexuelle et mentale, en particulier chez les jeunes, sans dispositif d'accompagnement. Selon leur analyse, les grossesses scolaires sont fréquentes mais manquent de sensibilisation et de prise en charge structurée. Le RIDDEF souligne également l'urgence de sensibiliser sur les grossesses précoces, avec 3600 cas recensés en 2022, principalement attribués à des difficultés sociales et économiques, notamment dans les zones rurales. Dans ces régions, la contraception est souvent mal perçue et associée à des préjugés, avec des jeunes filles mariées avant la fin de leurs études.

Pour combattre ces tabous, des débats et des séances de sensibilisation devraient être organisés à l'école, et des systèmes de parrainage impliquant des personnes expérimentées pourraient être mis en place, notamment via des moyens de communication à distance. En outre, il est nécessaire d'établir une véritable collaboration entre le gouvernement, le secteur privé, les acteurs internationaux, les ONG et les communautés afin de prendre en charge de manière efficace ces tabous.

Une lacune majeure réside aussi dans le **manque de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles et la vaccination**. L'ONG Les FLAMBOYANTS insiste sur la nécessité d'une sensibilisation accrue, notamment dans les zones rurales, sur des maladies comme le VIH, le paludisme et les nouvelles infections. L'ONG MOCAM-CI met également en avant le déficit de sensibilisation sur la vaccination en Côte d'Ivoire et plaide en faveur de stratégies visant à permettre aux acteurs nationaux de financer les vaccinations. Ce constat est d'autant plus important dans un contexte où une grande partie de la vaccination dans le pays est actuellement soutenue par GAVI et d'autres acteurs internationaux²⁶.

Recommandations à l'État ivoirien

- Collecter et de mettre à disposition du public des données récentes et ventilées sur la santé en Côte d'Ivoire
- Améliorer la prise en charge des patients en formant mieux les agents de santé par la mise en place de programmes de formation continue et de spécialisation pour le personnel médical en exercice, tout en garantissant un suivi et une évaluation régulière de leurs compétences
- Adresser les tabous liés à la santé et mettre en place des politiques de sensibilisation, notamment pour les jeunes, en organisant des débats et des séances de sensibilisation à l'école, ainsi que des systèmes de parrainage via des moyens de communication à distance impliquant des personnes expérimentées

²⁶ Côte d'Ivoire | Gavi, the Vaccine Alliance

- Sensibiliser la population et en particulier les hommes, qui jouent un rôle prépondérant au niveau communautaire, sur des sujets tels que les grossesses précoces ou les maladies sexuellement transmissibles
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la vaccination, en ciblant les populations rurales et une fois de plus, en mettant l'accent sur les hommes.
- Développer une stratégie nationale de prise en charge de la vaccination afin d'acquérir davantage d'indépendance par rapport aux acteurs internationaux.

Annexe 1 - Liste des ONG interrogées

ONG	SIÈGE
Afrique Promotion et assistance sociale Expresse (AFPROEX)	Tabou
Agence ivoirienne pour le progrès (AIP)	Bouaké
Association pour la promotion de la santé des femmes, des mères, des enfants et des familles (APROSAM)	Daloa
Animation rurale de Korhogo (ARK)	Korhogo
Action Sanitaire Rurale (ASRU)	Abidjan
Flamboyants	Doropo
Mouvement Chrétien d'assistance médico-social de Côte d'Ivoire (MOCAM-CI)	San-Pédro
Réseau ivoirien pour la défense des droits de l'enfant et de la femme (RIDDEF)	Abidjan
Tous pour le Taupé	Bongouanou

Annexe 2 - Tableau récapitulatif reprenant nos recommandations de 2017, celles de l'EPU 2019 acceptées par la Côte d'Ivoire ainsi que les promesses et les actions entreprises par les autorités ivoiriennes

	Rapport conjoint de 2017 ²⁷	Promesses du Gouvernement ivoirien en 2017 ²⁸	Recommandations EPU de 2019 acceptées par la Côte d'Ivoire	Actions entreprises par la Côte d'Ivoire
Budget et financement de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmenter le budget alloué à la santé et respecter son engagement pris à Abuja en 2001 d'allouer 15 % de son budget national à la santé. <input type="checkbox"/> Continuer ses efforts vers une couverture maladie universelle <input type="checkbox"/> Produire régulièrement les Comptes de la Santé et effectivement prendre en compte les informations y figurant dans la prise de décisions des politiques <input type="checkbox"/> Mettre à la disposition de la Pharmacie de Santé Publique des fonds adéquats <input type="checkbox"/> Le besoin de renforcer le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place de programmes d'investissements à court (2017 - 2020) et moyen terme (2020 - 2025). <input type="checkbox"/> La réinstauration d'une subvention annuelle à l'Institut de cardiologie d'Abidjan <input type="checkbox"/> L'augmentation du budget alloué à la gratuité de certains soins <input type="checkbox"/> L'accroissement des ressources financières de la nouvelle PSP (plateforme du secteur privé) pour accroître l'offre de médicament 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmenter de façon conséquente les ressources financières dans le domaine de la santé <input type="checkbox"/> Consolider le système de soins de santé gratuits ciblés et partager les bonnes pratiques en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmentation des financements publics du secteur de la santé (503 317 720 d'euros en 2016 à 895 734 925 d'euros en 2019)²⁹ <input type="checkbox"/> Élaboration d'un dossier d'investissement d'un montant de 1658 Milliards FCFA sur 5 ans (2020-2024) en 2019, suite à l'adhésion au Mécanisme mondial de financement (GFF).³⁰ <input type="checkbox"/> Engagement à une hausse annuelle minimale du budget de la santé de 15% jusqu'en 2030.³¹ <input type="checkbox"/> 16 février 2018 - Le directeur général de ICA, Rémi Séka, a annoncé qu'une subvention de 400

²⁷ Le droit à la santé en Côte d'Ivoire : état des lieux, rapport conjoint de Human Dignity, du Mouvement Ivoirien des Droits Humains et Clinique de droit de l'Institut d'Études politiques de Paris (Sciences Po Paris), 1er août 2017 - <https://hdignity.org/index.php/fr/nouvelles/111-le-droit-a-la-sante-en-cote-d-ivoire-etat-des-lieux-2>

²⁸ Voir Primature Côte d'Ivoire, le Chef de l'État S.E.M Alassane Ouattara a présidé un Conseil présidentiel sur la santé (09 août 2017), récupéré sur <https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922>

²⁹ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2021). Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire. [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922)

- p.26

³⁰ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2021). Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire. [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922)

- p.26

³¹ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2021). Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire. [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.primature.ci/actualite/?pm=7922)

- p.26

	<p>mis en place par la Pharmacie de Santé Publique pour l'approvisionnement des établissements sanitaires en médicaments afin de répondre à la demande croissante de soins de santé induite par la CMU.</p>			<p>millions FCFA a été accordée à l'Institut par le gouvernement ivoirien pour la prise en charge des patients.³²</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Mise en place de la Couverture Maladie Universelle en 2019 avec une contribution mensuelle de 1 000 FCFA par assuré (février 2020, 2 M de personnes étaient enrôlées (16% de la population)³³ □ Augmentation du chiffre d'affaires de la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire de 27,9 milliards FCFA en 2017 à 33,5 milliards FCFA en 2018³⁴
<p>Disponibilité et accessibilité des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> □ Un Programme d'investissements en infrastructures et équipements de santé de 577 	<ul style="list-style-type: none"> □ Poursuivre les efforts d'amélioration de l'accès aux soins de santé en veillant à ce que tous les établissements de santé 	<ul style="list-style-type: none"> □ 164 blocs opératoires en 2020 au plan national au niveau hôpitaux publics de second niveau³⁶

³²Gouvernement de Côte d'Ivoire (2023). INSTITUT DE CARDIOLOGIE : LE GOUVERNEMENT ACCORDE UNE SUBVENTION DE 400 MILLIONS FCFA

³³Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)(2020). Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire. p.46

³⁴ Abidjan.net. (2018, 26 octobre). La nouvelle PSP de Côte d'Ivoire réalise 335 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2018. Récupéré sur <https://news.abidjan.net/articles/658501/>

³⁶ Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)(2020). Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire.

<p>et équipements liés à la santé</p>	<p>(NTICS) dans la prise en charge des patients.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Évaluer l'impact des mesures prises pour favoriser l'accès aux médicaments afin de mesurer les progrès accomplis et les efforts restant à accomplir. □ Renforcer le dispositif mis en place par la Pharmacie de Santé Publique pour l'approvisionnement des établissements sanitaires en médicaments afin de répondre à la demande croissante de soins de santé induite par la CMU. □ Promouvoir la politique des médicaments génériques. 	<p>Milliards de F CFA sur 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> □ L'ouverture de nouveaux centres de cancérologie, de radiothérapie et d'hémodialyse (au CHU d'Abobo) □ Le maintien dans les établissements de santé de la quote-part (65%) des revenus générés pour financer les besoins immédiats³⁵ 	<p>soient accessibles sans réserve aux personnes vulnérables, notamment aux habitants des zones rurales, aux femmes et aux filles et aux personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Renforcer les infrastructures de soins de santé, pour tendre à une couverture sanitaire universelle (Saint-Siège) ; □ Faciliter l'accès aux soins obstétricaux d'urgence, à la formation des sage-femmes et aux soins de santé pour les femmes des milieux ruraux et urbains (Saint-Siège) ; □ Mettre en place des politiques de soutien à la santé, en particulier des programmes destinés aux femmes et aux enfants en bas âge, afin de réduire les taux de mortalité dans ces deux groupes 	<ul style="list-style-type: none"> □ Le nombre de laboratoires d'analyses de biologies médicales dans les hôpitaux publics de second niveau est passé de 212 à 247 en 2020 et les services de radiologie dans les mêmes structures de quatre-vingt à quatre-vingt-seize □ Au niveau des infrastructures le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs investissements, ce qui a conduit à: <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture du CHU d'Angré - La réhabilitation partielle de 5 Centres Hospitaliers Régionaux et de 14 Hôpitaux Généraux - La réhabilitation de 233 centres de santé urbains et ruraux - La réhabilitation de l'hôpital psychiatrique de Bingerville - La construction du Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie
--	--	---	---	--

p.37

³⁵ La quote-part représente la participation, exprimée en pourcentage, aux coûts des prestations de l'assurance. Dès que les dépenses de santé dépassent le montant de la franchise, la caisse maladie prend en charge 90% des coûts dans l'assurance de base. Les 10% restants sont à la charge des assurés eux-mêmes.)

				<p>Alassane Ouattara (CNRAO) pour le traitement des cancers</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan - La construction de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville - L'accroissement du nombre de personnels de santé, résultat des initiatives déployées au cours des dernières années en matière de recrutement. <p>□ En outre, la réforme du secteur pharmaceutique a conduit à la création de plusieurs entités telles que la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP-CI), l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP).³⁷</p>
--	--	--	--	---

³⁷Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2021). Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire. [6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](https://www.ucp-fm.com/6388a0fde5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf) - p.39

<p>Qualité du système sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Adopter et mettre en place et la politique d'amélioration de la qualité des soins et services de santé en Côte d'Ivoire. □ Collecter et mettre à disposition du public des données récentes ventilées sur la santé en Côte d'Ivoire. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Le renforcement de la formation des médecins en spécialités □ Le renforcement de la qualité de gestion des établissements publics de santé par la mise en place de systèmes de contrat de performance et de délégation de gestion au secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> □ En particulier, liés aux populations cibles des femmes et des enfants: <ul style="list-style-type: none"> - Protéger davantage les droits des femmes et des enfants, et continuer de développer l'éducation et la santé publique - Continuer de combattre la violence à l'égard des femmes - Renforcer les efforts pour éradiquer les crimes rituels, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés - Poursuivre les mesures garantissant aux femmes et aux adolescentes l'accès, dans tout le pays, aux services de santé procréative, et organiser des programmes d'éducation et de sensibilisation sur l'importance de la contraception et le droit à la santé sexuelle et procréative 	<ul style="list-style-type: none"> □ S'agissant des ressources humaines, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la formation des professionnels de la santé, avec une formation initiale dispensée par les Unités de Formation et de Recherche (UFR) en sciences médicales, pharmaceutiques et biologiques et d'odontostomatologie de l'Institut National de Formation des Agents de Santé et autres structures privées. ³⁸
--	---	--	---	--

³⁸ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2021). Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025. Côte d'Ivoire. [6388a0fdc5e42-suivis-plan-national-de-developpement.pdf \(ucp-fm.com\)](#) - p.34